

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE**, tenue le **28 FÉVRIER 2022 à 19 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Luc DUVAL,	conseiller.
------------	-------------

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2022,57 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2022,58 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2022,59 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2022
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o 2022-05 Règlement d'emprunt
7. LEVÉE DE LA SESSION

2022-46 RÉSOLUTION NO 2022-46 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2022,60 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2022

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 21 février 2022.

**2022-47 RÉSOLUTION NO 2022-47
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2022**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 21 février 2022 tel que présenté.

2022,61 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

**2022,62 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2022-05 Règlement
d'emprunt**

**DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12^E RANG
ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH
DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE**

Le conseiller Christian TISLUCK, par la présente :

- dépose le projet de règlement n° 2022-05 intitulé Règlement numéro 2022-05 décrétant une dépense de 7 100 000 \$ et un emprunt de 7 100 000 \$ pour les travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine

2022,63 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 26.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière